



COMMENT LIRE UN PLAN
GUIDE

GUIDE POUR SAVOIR COMMENT LIRE LES PLANS

LÉGENDE DES ÉLÉMENTS ÉLECTRIQUES



Entrée électrique



Détecteur de fumée



Ventilateur de salle de bain



Prise télévision



Prise téléphone



Luminaire mural



Luminaire plafonnier



Thermostat



Sortie future borne de recharge



Prise de courant 220 volts



Prise de courant de comptoir



Prise de courant 110 volts



Luminaire encastré



Interrupteur simple voie



Interrupteur triple voie



Chauffage air forcé



Plinthe de chauffage (i.e. 300 watts)



Sortie de lumière extérieure

LEXIQUE DES TERMES

ABS :

L'acrylonitrile butadiène styrène (ABS) est un polymère thermoplastique rigide, léger et pouvant être moulé. De plus, celui-ci résiste facilement aux chocs.

C/C :

Centre à centre. Expression utilisée pour définir le point d'où les mesures sont prises – de l'axe d'une pièce jusqu'à l'axe de la pièce adjacente, comme dans le cas de l'espacement des poteaux, des solives ou du clou.

CERTIFICAT DE LOCALISATION :

Document en minute comportant un rapport et un plan, dans lequel l'arpenteur-géomètre exprime son opinion sur la situation et la condition actuelle d'une propriété par rapport aux titres de propriété, au cadastre, ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Il ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné. Il dresse « l'état de santé » d'un immeuble avant d'y investir des économies et est un document complémentaire aux titres de propriété. Il est utile autant pour l'investisseur que le propriétaire, les tribunaux et les municipalités.

CHAMPS D'ÉPURATION :

Dispositif recevant l'effluent de la fosse septique et qui réduit la concentration de bactéries avant de le disperser dans le sol ou de l'évacuer dans un milieu récepteur.

COFFRAGE :

Dispositif qui moule et maintient le béton lors de son coulage.

COLLERETTE :

Une collerette en bentonite sert à sceller le puits. Il n'est pas nécessaire dans tous les cas. C'est une enveloppe d'argile aménagée sur le pourtour du tubage d'acier d'un puits.

COUVRE-PLANCHER OU COUVRE-SOLS :

Surface textile de toute nature (tapis, non-lissé, etc.) permettant de couvrir le sol de votre demeure.

CPTAQ :

Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CURE DU BÉTON

C'est un processus qui consiste à maintenir une humidité et une température du béton durant une période fixe donnée, et ce, peu importe les conditions météorologiques. Cette cure permet au béton d'être plus étanche, plus résistant à la compression et au processus de gel et de dégel, plus stable et plus durable. C'est donc une étape importante lors de la création de votre fondation.

DÉCOFFRAGE :

Processus qui consiste à enlever le coffrage d'un ouvrage de béton.

EMPATTEMENT :

Base de béton sur laquelle le solage est coulé en place. La fondation d'une maison est assise sur l'empattement, appelé aussi footing. Son rôle est d'empêcher que les murs de la fondation de la maison ne bougent avec le temps.

FERME DE TOIT :

Communément appelé truss, une ferme de toit est un ensemble structural triangulaire composé d'éléments en bois et en métal et qui sert à supporter le toit.

FOSSE SEPTIQUE :

Réservoir étanche, généralement établi sous le niveau du sol, où s'effectue, par décantation et flottation naturelles, le traitement des eaux usées d'une résidence privée ou d'une petite collectivité et dont l'effluent est acheminé vers un élément épurateur avant d'être dispersé dans le sol ou évacué dans un milieu récepteur comme un champ d'épuration.

FOURRURE DE BOIS :

Communément appelé forence, la fourrure de bois désigne une pièce de bois généralement longue et plate qui est posée sur le bâti pour le clouage des revêtements et pour assurer le bon alignement de ces derniers.

IMPLANTATION :

L'implantation sert à construire votre maison au bon endroit sur votre terrain en respectant toutes les réglementations de votre municipalité ou même celles exigées par Hydro-Québec. L'arpenteur va donc procéder à l'installation de piquets, agissant comme des repères visuels, dans le but de situer la construction en fonction des limites du terrain.

PEX :

Le polyéthylène réticulé (PER) aussi appelé PEX est un matériel très résistant aux hautes températures. Voilà pourquoi ce dernier est utilisé en réseau d'eau chaude, d'eau froide sanitaire ou en réseau de chauffage.

PIIA :

Certains types de travaux et certains secteurs de la municipalité sont soumis à un processus d'évaluation et d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, communément appelé PIIA. Cette procédure contenue dans le « Règlement sur un PIIA » permet l'évaluation des projets selon des critères qualitatifs et non uniquement à partir de normes strictes et les critères sont adaptés au milieu. Cette approche vise une intégration harmonieuse à l'environnement existant (cadre bâti et milieu naturel). Elle favorise la recherche de solutions novatrices dans un échange ouvert entre la municipalité, les citoyens et les promoteurs, le cas échéant. L'approche est particulièrement appropriée lorsqu'il s'agit de régir les aménagements et les constructions dans les zones sensibles du territoire, que ce soit dans le centre du village où l'intérêt est davantage d'ordre architectural ou urbanistique, ou en milieu naturel et au pourtour des lacs où l'accent sera mis sur le respect des composantes naturelles du territoire. Les projets de construction, d'agrandissement, de rénovation qui affectent l'apparence des différentes élévations et de la toiture du bâtiment principal et des bâtiments accessoires, le déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire sur le même terrain ou sur un autre terrain peuvent être assujettis selon la zone. Les projets d'implantation, de modification ou de déplacement d'une enseigne sur un terrain, le concept d'un projet résidentiel intégré (PRI) sont assujettis au PIIA.

PORTE-À-FAUX :

Toute partie d'un assemblage ou d'un montage hors d'aplomb des éléments porteurs.

PUISATIER :

Profession spécialisée le creusement et l'entretien des puits fournissant de l'eau.

PUITS ARTÉSIEN :

Certains terrains n'ont pas accès à l'aqueduc (l'eau de la ville) pour avoir l'eau courante dans leur maison. Ils doivent alors avoir recours à un puits artésien. Ces puits sont des prises d'eau de source, intercalés entre deux couches imperméables de roches, et qui fournissent une eau de surface sans aucun ou très peu de pompage. C'est donc un profond puits foré où l'eau est forcée à la surface par la pression hydrostatique.

REMBLAYAGE DES FONDATIONS :

Processus qui consiste à ajouter de matériaux sains au pourtour des fondations.

SCEAU :

C'est une empreinte permettant de garantir l'authenticité d'un document ou d'une information.

TEST DU SOL :

Étude du sol pour établir la nature de celui-ci et le type de fondation à créer.

TEST DE PERCOLATION :

Test du sol permettant de bien choisir le type de système épurateur adapté à une résidence isolée des services d'épuration des eaux usées des grandes villes.

TOPOGRAPHIE DU TERRAIN :

La topographie est la science qui permet la mesure puis la représentation sur un plan ou une carte des formes et détails visibles sur le terrain, qu'ils soient naturels (relief et hydrographie par exemple), ou artificiels (bâtiments et routes).

TRAITE BANCAIRE :

Chèque émis par l'institution bancaire.

TUYAU BNQ :

Tuyau rigide servant à l'écoulement de liquide. S'utilise pour des fonctions de drainage et de vidange.

URBANISTE :

Personne qui s'occupe de l'urbanisme. Employé de la ville qui s'occupe des réglementations des travaux de développement.



MILAN / ESTRIE

Usine de fabrication et bureau de vente

114, route 214,
Milan
(Québec) G0Y 1E0

SHERBROOKE

Bureau de vente

3720, boul. industriel, bureau 100
Sherbrooke
(Québec) J1L 1N6

SAINTE-ANNE-DES-LACS / LAURENTIDES

Bureau de vente

121, route 117,
Sainte-Anne-des-Lacs
(Québec) J0R 1B0

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Bureau de vente

Place Saguenay
1324, boul. Talbot,
Chicoutimi
(Québec) G7H 4B8

NOS DISTRIBUTEURS

Chibougamau | Val-d'Or | Sept-Îles



SANS FRAIS :

844 576-2510